

# La Revue internationale de la Croix-Rouge au service du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

*Des événements majeurs ont marqué la vie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ces dernières années. L'une de ces étapes fut l'adoption de ses nouveaux Statuts par la XXV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève, octobre 1986). Par ailleurs, l'universalisation croissante du Mouvement et le souci d'en consolider l'unité face aux mutations et aux soubresauts de notre monde moderne, d'une part, la «solidarité d'image» qui existe entre les diverses composantes du Mouvement soulignée dans la résolution n° 8 du Conseil des Délégués (Rio de Janeiro, novembre 1987), d'autre part, ne pouvaient manquer d'influencer sensiblement la politique d'information du Mouvement, et partant celle du CICR.*

*Depuis quelques années déjà, le CICR s'efforce de mieux faire connaître à travers ses programmes d'information et de diffusion, en particulier dans ses publications, les activités et les préoccupations de l'ensemble des composantes du Mouvement.*

*La Revue internationale de la Croix-Rouge se devait de prendre en compte cette évolution. Aussi, l'Assemblée du CICR, lors de sa réunion des 16 et 17 mars 1988, a-t-elle tenu à réaffirmer et préciser la nature et les objectifs de la Revue, tels qu'ils se résument dans le texte suivant:*

***La Revue internationale de la Croix-Rouge est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés» puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».***

***Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Revue internationale de la Croix-Rouge est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.***

***Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la Revue internationale de la Croix-Rouge entretient un courant d'information et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.***

*En adoptant cette définition, l'Assemblée du CICR a voulu souligner que la Revue, organe officiel du CICR, est au service de toutes les composantes du Mouvement et qu'elle en reflète fidèlement la doctrine et les activités vis-à-vis du monde extérieur.*

\*  
\*   \*

*Le CICR est conscient de la place que la Revue a prise depuis très longtemps au sein de la Croix-Rouge internationale, il est sensible à l'attachement de ses lecteurs, qu'ils appartiennent ou non au monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.*

*Fidèle au poids historique et à la charge affective de son titre de Revue internationale de la Croix-Rouge, le CICR entend que cette publication, dont il est le maître d'œuvre, poursuive son développement en défendant une tradition de qualité, dans le pur respect des principes et idéaux de la Croix-Rouge internationale.*

*Mais servir le Mouvement, que symbolise l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge sur la jaquette rajeunie de la Revue, c'est aussi, plus que jamais, se faire l'écho des préoccupations de ses membres, c'est pratiquer une plus large ouverture aux questions humanitaires de notre temps, c'est favoriser une diversification des thèmes traités, c'est enfin encourager les contributions de représentants de toutes les régions du monde.*

*Comment se traduisent ces principes de permanence et d'ouverture dans le contenu de la Revue?*

● *En qualité d'organe de réflexion et d'opinion, la Revue internationale de la Croix-Rouge publie des articles de caractère juridique, historique, sociologique et des documents de doctrine relatifs à la mission, aux principes, aux activités humanitaires du Mouvement. Elle étudie aussi l'évolution des mandats et des structures ainsi que les tendances des activités de ses composantes, à la lumière des nouveaux besoins et selon les décisions de leurs organes directeurs, tout en s'efforçant d'analyser les problèmes auxquels les institutions sont confrontées.*

*Unique en son genre, la Revue est une publication spécialisée dans*

le droit international humanitaire; elle contribue à son développement et à sa diffusion. Elle est ainsi la revue de fond du Mouvement.

● **Organe officiel du CICR** depuis 1869, la Revue tient régulièrement ses lecteurs au courant des activités de l'institution, tant au siège que dans ses délégations à travers le monde. Elle reproduit pour les Sociétés nationales ainsi que pour les cercles gouvernementaux, les organismes internationaux et les nombreuses organisations humanitaires avec lesquels le CICR collabore, les circulaires officielles de l'institution, relatives par exemple à la reconnaissance des Sociétés nationales.

● **Chronique des activités internationales du Mouvement**, la Revue relate et commente les débats et les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; elle rend compte des activités les plus importantes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: réunions statutaires, séminaires internationaux et régionaux, admission de Sociétés nationales, etc. Elle publie, aussi régulièrement que possible, des informations sur les programmes d'activité de Sociétés nationales qui, par leur originalité et leur diversité, peuvent servir d'exemple aux autres Sociétés nationales. En cela, la Revue maintient un courant d'information et un lien entre les composantes du Mouvement.

● **Ouverte aux événements du monde et aux activités des institutions humanitaires** universelles et régionales, la Revue se fait l'écho des problèmes de notre temps et de leurs incidences sur le plan humanitaire. Elle rend compte des faits qui marquent la vie des organisations humanitaires internationales gouvernementales et non gouvernementales et publie des documents émanant de sources autres que le Mouvement mais qui l'intéressent directement.

● **Publication de recherche et de référence**, la Revue présente régulièrement des notes de lecture, des listes d'ouvrages de caractère humanitaire, des notices bibliographiques, les publications du CICR, de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant. Par là même, la Revue contribue à la diffusion du droit humanitaire et des activités du Mouvement et favorise la recherche.

\*  
\*   \*

Autre création qui illustre la politique d'ouverture et de diffusion de la Revue: le CICR a décidé de publier, dès le numéro de mai-juin 1988, une édition en langue arabe.

*Cette édition répond au vœu exprimé par le Secrétariat des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge des pays arabes et par d'autres milieux arabophones. En outre, les consultations auxquelles nous nous sommes livrés avant d'en effectuer le lancement, et notamment la réalisation d'un numéro spécial en arabe paru en octobre 1987, ont éveillé des échos encourageants.*

*Cette version doit permettre l'accès des Sociétés nationales, mais aussi des institutions académiques, des cercles gouvernementaux et des organes de presse arabophones à la version dans leur langue maternelle d'un périodique d'audience internationale au service de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle pourra de même faciliter la diffusion du message et des activités du Mouvement dans les milieux arabophones et notamment ceux qui n'utilisent pas les autres langues. Son but est aussi d'encourager la réflexion des institutions et des particuliers de langue arabe sur le rôle et la vie du Mouvement par des contributions à la Revue, de poursuivre l'effort entrepris au CICR ces dernières années visant à produire du matériel écrit et audiovisuel en arabe à des fins de diffusion et enfin de renforcer les liens entre le CICR et les Sociétés nationales arabes.*

*Cette édition nouvelle en arabe sera, en principe, identique aux autres éditions anglaise, espagnole et française et paraîtra tous les deux mois.*

\*  
\*   \*

*Le CICR espère que ces initiatives seront bien accueillies et que l'effort tenté aujourd'hui suscitera une réaction positive, tant sous la forme d'abonnements nouveaux que par des contributions écrites de dirigeants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de personnalités appartenant aux nombreux milieux gouvernementaux, universitaires, militaires, médicaux, etc., auxquels s'adresse la Revue.*

*Le CICR désire que la Revue internationale de la Croix-Rouge devienne toujours davantage une tribune, où puissent s'exprimer des opinions autorisées sur les grands problèmes humanitaires du monde contemporain. Sa publication est donc ouverte à toutes les collaborations, dans la mesure naturellement où elles s'inspirent des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et défendent — en un temps où, trop souvent, ils sont méconnus — les droits essentiels de l'être humain.*

**Cornelio Sommaruga**  
*Président du CICR*